

Le Conseil général
soutient le programme
«Habiter Mieux»



Programme Habiter Mieux



Le programme **Habiter Mieux** a pour objectif d'aider les ménages à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Il permet aux propriétaires occupants modestes ou très modestes, éligibles aux aides de l'ANAH, de bénéficier d'aides financières lorsqu'ils entreprennent des travaux permettant au moins 25% de gains sur leur consommation énergétique.

Le Conseil général de la Lozère complète ce programme national d'aide à la rénovation thermique.

Pour cela, il participe au Contrat Local d'Engagement (CLE) qui s'articule autour des axes suivants :



- ➔ une aide financière de **500 €** par dossier éligible au programme. Une aide complémentaire d'autres collectivités partenaires peut être mobilisable selon les territoires.
- ➔ un **numéro vert gratuit** : **0 800 004 708** afin de renseigner les lozériens sur le dispositif "Habiter Mieux".

